

3-1-3 Proposer un accompagnement intermédiaire en résidence autonomie

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des places vacantes dans certaines résidences autonomie
- Des résidences autonomie acteurs de la prévention auprès des personnes âgées
- Des résidences autonomie pouvant accueillir des personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- Préparer l'entrée future en établissement
- Favoriser la fluidité des parcours et les changements de structures
- Mieux anticiper l'accueil et l'admission
- Proposer une offre intermédiaire entre domicile et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention auprès des personnes âgées par les résidences autonomie

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurés par la conférence des financeurs, des forfaits autonomie peuvent être mis en place par les résidences autonomie pour financer des actions de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Verser un forfait annuel autonomie en fonction du bilan des actions de prévention réalisées en N-1 et de l'enveloppe déléguée par la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA) à la conférence des financeurs • Poursuivre la signature des Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le versement du forfait autonomie • Engager la signature de Contrats Pluri-annuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires • Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie

2

Placer les résidences autonomie comme des acteurs de la prise en charge des aînés sur le territoire

QUOI	COMMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les structures et les publics accompagnés • Mieux faire connaître les offres proposées par les résidences autonomie en terme d'accueil • Travailler en partenariat sur les territoires avec l'ensemble des autres types d'établissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux connaître les publics accompagnés et le fonctionnement des structures • Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges • Réaliser des vidéos à visée pédagogique sur l'accueil en établissements et les professionnels y intervenant en vue d'une communication auprès du public • Mettre en place des coopérations entre les acteurs du territoire pour proposer des réponses adaptées

3

Mener une réflexion sur des leviers pour améliorer la prise en charge des résidents**QUOI**

- Instaurés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de nouveaux champs d'actions s'imposent aux résidences autonomie :
- L'obligation de mettre en œuvre des prestations obligatoires
- La possibilité d'accueillir des personnes âgées dépendantes dans les limites de la capacité autorisée et sous réserve d'un conventionnement avec un EHPAD de proximité

COMMENT

- Engager la signature de CPOM suite à la réalisation des évaluations internes et externes et à la mise en place des prestations obligatoires
- Organiser des réunions annuelles avec les résidences autonomie
- Mettre en place un groupe de travail afin d'élaborer un document permettant de comprendre les modalités de financement en résidence autonomie

4

Permettre l'accueil de personnes en situation de handicap dans les résidences autonomie**QUOI**

- Accompagner les résidences autonomie dans la prise en charge de nouveaux publics, en particulier des personnes en situation de handicap conformément aux dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

COMMENT

- Lancer une enquête auprès des résidences autonomie pour mieux appréhender le profil du public accueilli
- Se faire accompagner par un cabinet extérieur avec lancement d'un marché et la rédaction d'un cahier des charges
- Conventionner à l'aide sociale les résidences autonomie pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Encourager des partenariats avec les services d'aide à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

**Public(s) visé(s)**

- Les personnes âgées et leurs aidants
- Les personnes en situation de handicap
- Les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et de résidences autonomie

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement - décembre 2015
- Rapport Libault de mars 2019 : Donner du sens au grand âge, affirmer en tout lieu la dignité de la personne âgée en prévenant la maltraitance, garantir le libre choix de la personne âgée, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Mieux connaître les personnes âgées accueillies en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et mieux répondre à leurs besoins
- Mieux intégrer les personnes en situation de handicap en résidences autonomie
- Mieux faire connaître l'offre sur le territoire et améliorer l'image des établissements
- Offrir une prise en charge adaptée
- Proposer des actions de prévention

**Points de vigilance**

- Veiller au maillage territorial de l'offre
- Rester en veille sur les difficultés rencontrées par les gestionnaires
- Créer des dispositifs qui répondent à un besoin mais dont les financements ne sont pas assurés de manière pérenne dans la durée

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale personnes âgées /personnes en situation de handicap

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Maison Départementale de l'Autonomie
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de conventions d'aide sociale signées pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Bilan de suivi des actions de prévention menées par les résidences autonomie et de l'enveloppe forfait autonomie